

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF214

présenté par

Mme Battistel, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, M. Aviragnet,
 Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David,
 Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
 Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier,
 M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
 M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	2 000 000
Protection des droits et libertés	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe socialiste propose, à travers cet amendement, d'augmenter le budget du Défenseur des droits de 2 millions d'euros.

En effet, les missions essentielles conférées à cette autorité constitutionnelle justifient que l'État y consacre les efforts budgétaires adaptés et ce d'autant plus que, du fait de sa popularité, les réclamations auprès du Défenseur des droits ont bondi de + 17,3 % en 2 ans.

Cet amendement vise donc à augmenter le programme « Protection des droits et libertés », et plus particulièrement l'action 9 « Défenseur des droits » de 2 millions d'euros prélevés sur le programme « Coordination du travail gouvernemental » en plus particulièrement l'action 1 « Coordination du travail gouvernemental ».